



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Renouvellement intégral du conseil municipal de Saint-Sulpice-de-Cognac – 1^{er} tour de scrutin
le 26 septembre 2021**

Angoulême, le 23 juillet 2021

Suite à la démission de plus d'un tiers des membres du conseil municipal de Saint-Sulpice-de-Cognac, à la nécessité de procéder à l'élection de plusieurs adjoints alors que le conseil municipal est incomplet, et en application des articles L.258 et L.270 du code électoral, il doit être procédé à de nouvelles élections pour réélire l'intégralité du conseil municipal.

L'élection doit intervenir dans le délai de trois mois à compter de la dernière vacance de siège ou d'adjoints. Par conséquent, les électeurs et électrices de la commune sont convoqués le dimanche 26 septembre 2021 et, en cas de second tour de scrutin, le dimanche 3 octobre 2021 pour élire 15 conseillers.

Les déclarations de candidatures devront être déposées par les candidats ou leur mandataire à la sous-préfecture de Cognac (rue Jean Taransaud – 16100 Cognac), selon le calendrier suivant :

Tour de scrutin	Date de dépôt de candidatures
1 ^{er} tour	Lundi 6, mardi 7 et mercredi 8 septembre 2021 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 Jeudi 9 septembre 2021 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
2 nd tour	Lundi 27 septembre 2021 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 Mardi 28 septembre 2021 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

L'élection se déroulera selon les règles applicables aux communes de plus de 1 000 habitants (scrutin proportionnel de liste à deux tours, avec prime majoritaire).

Les documents relatifs aux candidatures, les modalités de dépôt et l'arrêté de convocation des électeurs sont accessibles sur le site Internet des services de l'État : www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Election/Elections/Elections-politiques/Elections-municipales-partielles

Le conseil municipal nouvellement élu pourra ensuite procéder à l'élection du maire.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr